

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : Messieurs BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusés : Messieurs CRESSANT Cyril qui a donné pouvoir à Monsieur GERARD Alain, GEORGE Christian qui a donné pouvoir à Monsieur Gabriel REMY, Madame BLAISE Jennifer.

Absents : Monsieur DEMANGE Claude, Madame DETELA Carole.

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY est élu secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 29 mai 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Délibération 2017_27

Le maire expose au conseil municipal que l'entretien des espaces verts de la commune ainsi que des bâtiments communaux était actuellement réalisé par un agent recruté en contrat unique d'insertion.

Ce contrat arrivant à expiration le 25 décembre 2017, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs

- en créant un poste d'agent technique territorial à compter du 26 décembre 2017, à temps complet (35 h 00 heures semaine sur un temps de travail annualisé : soit 38 h 00 du 01 avril au 30 septembre et 32 h 00 du 01 octobre au 31 mars)
- précise que les crédits sont inscrits au chapitre 012 (frais de personnel) du budget de la commune de Brû.

Adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Meurthe et Madon

Délibération 2017/028

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers en date du 20 septembre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à l'EPTB Meurthe et Madon.

L'avis des Conseils Municipaux étant sollicité, le maire invite le conseil municipal à donner son avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Meurthe et Madon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Meurthe et Madon.

Rapport annuel sur l'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers

Délibération 2017/029

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrice Robin, président du le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers.

Rapport SMDEV (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges) 2016

Délibération 2017_30

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

Le conseil municipal, se déclare pleinement informé sur

- L'organisation du SMDEV
- Les missions du SMDEV.
- Les finances du SMDEV.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2017

Etat d'assiette et destination des coupes 2018

Délibération 2017_31

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'état d'assiette 2018 proposé par l'Office National des Forêts :

Groupe	Parcelle	Type coupe	Surface à désigner	Volume Présumé Réalisable
Amélioration	12_u	Amélioration de bois d'industrie	7.80	195.00
Amélioration	14_u	Amélioration de bois d'industrie	6.98	209.40
Reconstitution	3_t	Coupe sanitaire	1.53	7.65
Régénération	2_t	Coupe sanitaire	6.80	34.00
Régénération	7_t	Coupe sanitaire	4.38	21.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 12 et 14, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

- Vente après façonnage bord de route des grumes feuillues Ø 35 cm et plus.
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois), après façonnage, ainsi que les coupes sanitaires des parcelles 2, 3 et 7 entre les affouagistes.
- Décide de répartir l'affouage par feu.
- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 30 avril 2018 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 10 € TTC le stère.

Prestation d'encadrement d'entreprises d'exploitation forestières et cubage et classement des bois par l'ONF

Le Maire présente au conseil municipal le devis ONF relatif à une prestation d'encadrement d'entreprises d'exploitation forestières et cubage et classement des bois, (campagne d'exploitation 2017-2018) qui se décompose de la façon suivante :

- Prestation d'encadrement d'entreprises d'exploitation forestières : 515 € HT
- Cubage et classement des bois liés à l'exploitation : 396 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce devis.

Extension réseau électrique de la parcelle de Mme Abbinante

Délibération 2017_33

Monsieur le Maire présente le projet suivant : extension pour l'alimentation BT de la parcelle de Mme Abbinante.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 7 800 € TTC et indique que le Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 02 décembre 2008, la participation financière de la commune s'élèverait à 49% de la dépense TTC, ce qui représente 3 882,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, s'engage à verser au Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

Indemnité de conseil et de budget

Délibération 2017_34

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde à Madame Catherine MATHIEU, Receveur Municipal, la totalité de l'indemnité de conseil suivant le mode de calcul prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Déneigement

Délibération 2017_34

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (Messieurs Antoine BOULAY et Gabriel BOULAY n'ont pas pris part au vote), après en avoir délibéré, attribue le déneigement pour l'hiver 2016/2017 au GAEC Boulay au tarif suivant :

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2017

- Tarif de nuit (de 22 h à 6h) et dimanche et jours fériés : 50,00 € HT,
- Tarif de jour : 45,00 € HT,

précise que la VC 114 (dite du Vieux Chemin de Brû) ne sera pas déneigée.

Epandage des boues de papèterie

Délibération 2017_35

Le Maire présente au conseil municipal la demande émanant des papèteries d'Etival Clairefontaine relative à l'épandage de boues de papèteries sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Messieurs Antoine BOULAY et Gabriel BOULAY n'ont pas pris part au vote),

déclare son opposition à cet épandage sur le territoire communal,

redoute une dégradation de ses chemins ruraux lors de la création des aires de stockage et précise à cet effet

- qu'un état des lieux sera fait avant le stockage des boues et à l'issue de la campagne d'épandage,
- qu'en cas de détérioration des chemins due à cet épandage, les réparations seront effectuées par la commune et facturées à l'exploitant concerné,
- demande que la constitution des stocks s'effectue par temps sec.

précise que les parcelles B 401, 477 et 478 appartenant à monsieur Patrice Robin ne font pas l'objet d'un bail rural auprès du GAEC Alexis et Franck Boulay et doivent être retirées de la liste.

Informations et questions diverses

- **VC 103 et 103 bis**

1. *Présentation d'une analyse financière des comptes communaux de 2008 à 2016.*

Variations importantes du résultat de l'exercice (de 165 264,73 € à -63 233,09 €) avec une moyenne annuelle de 54 344,89 €.

Le solde de la section de fonctionnement varie de 4 380,84 € à 111 993,52 € avec une moyenne de 51 871,82 € par an.

Le solde de la section d'investissement varie de 75 181,61 € à 111 993,52 € avec une moyenne de 2 373,07 € par an.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement évolué à la hausse au cours des années avec une certaine stabilité sur les derniers exercices. Les différences annuelles sont dues à l'augmentation des dépenses cantines compensées par des recettes, du transport et des variations importantes des travaux forêts et de l'entretien de la voirie ainsi que le reversement au FNGIR.

Les recettes de fonctionnement, variables d'une année sur l'autre en fonction principalement des ventes de bois ont-elles aussi légèrement évolué à la hausse, notamment à cause d'une pression fiscale plus importante.

Les dépenses d'investissement varient fortement d'une année sur l'autre (de 27 235 € à 96 787 €), la moyenne se situant à 69 874 €.

Les subventions d'investissement se situent à 28.87 % des dépenses.

Une comparaison avec les communes de la même strate (de 500 à 2000 habitants) nous situe, pour les recettes de fonctionnement, en dessous :

✚ Produits des taxes locales inférieurs, non pas à cause des taux mais plus probablement à cause des bases.

✚ Dotations : au-dessus de la strate, ce qui souligne que nous sommes plutôt dans la catégorie des communes pauvres avec des péréquations avantageuses.

✚ Produits des services : en dessous : faibles ressources forestières.

Pour les charges de fonctionnement, nous nous situons en dessous de la strate ce qui souligne nos efforts pour maintenir les dépenses de fonctionnement même si cela est tempéré par une augmentation régulière de ces charges.

Le ratio de charges de personnel reste en dessous de la strate. A noter une diminution des ressources liées à la fin de nos 2 emplois aidés.

Les charges financières pèsent fortement puisque le ratio communal est le double de la strate. Pour mémoire, le montant du remboursement est cette année de 18 621 € en fonctionnement auquel s'ajoute 26 008 € en investissement.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2017

Contingents : nous sommes en dessous de la strate et l'essentiel est représenté par notre contribution au service d'incendie et de secours pour 13 986 €.

Subventions versées : Là aussi, nous sommes bien en dessous de la strate.

2. **Compte rendu de la rencontre avec madame Gimmillaro, Vice-Présidente du Conseil Départemental**

Il paraît compliqué d'obtenir une subvention extraordinaire pour ces travaux. Une demande sera néanmoins présentée si nous décidons de réaliser ce programme. Peut être des possibilités au niveau des amendes de police.

3. **Compte rendu de la rencontre avec madame Mathieu, notre trésorière.**

La mise à disposition d'un logiciel permettant de faire des projections jusqu'en 2021 permet d'étudier diverses possibilités d'emprunt.

La réflexion en cours porte sur une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1% par an, une diminution des recettes de 2% par an, un investissement annuel de 30 000 € (voirie essentiellement).

Un emprunt de 175 000 € et un crédit relais de 75 000 € donneraient sur ces bases la progression suivante du fonds de roulement.

2017	2018	2019	2020	2021
235 228 €	76 768 €	71 962 €	132 271 €	115 281 €

A noter la fin du remboursement de l'emprunt stade en 2018 et l'économie à réaliser de 3000 € par an actuellement nécessaires pour permettre de circuler sur cette route.

Il reste à faire valider cette simulation par la trésorerie et à se rapprocher des banques pour connaître leurs conditions, avec une éventuelle renégociation du prêt en cours, si cela est possible.

- **Compte rendu du dernier conseil communautaire**
- **Rappel de la cérémonie du 11 novembre.**
- **Cérémonie des vœux** : elle aura lieu le dimanche 7 janvier, à 11 h30.

Fin de la réunion : 21 h35